



15ème législature

| | | |
|--|--|--|
| Question N° : 40697 | De M. Jean-Hugues Ratenon (La France insoumise - Réunion) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Économie, finances et relance | | Ministère attributaire > Travail, plein emploi et insertion |
| Rubrique > politique sociale | Tête d'analyse > Allocation pour les demandeurs d'emploi | Analyse > Allocation pour les demandeurs d'emploi. |
| Question publiée au JO le : 10/08/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Jean-Hugues Ratenon interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur le fait qu'une partie de la population ne puisse pas bénéficier d'allocations suite à sa situation familiale. Pour rappel des faits, dans un ménage de 2 personnes, si l'une des personnes travaille, suite aux déclarations qui doivent être faites à la Caisse d'allocations familiales, le second est directement coupé de toutes les aides, qui sont le revenu de solidarité active et l'aide personnalisée au logement. Ceux inscrits au Pôle emploi ne dispose également pas de l'allocation de solidarité spécifique, que la population a cotisée avec ses propres revenus. M. le député connaît la cherté de la vie et les 39 % de la population réunionnaise vivant sous le seuil de pauvreté. Ces aides pourraient être bénéfiques à toutes les personnes au chômage cherchant activement un emploi. Il lui demande quelles actions il mettra en place afin de permettre à chacun de vivre décemment.